

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 16 janvier 2025

QUALITÉ DE L'AIR

La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses opérateurs activent les premières mesures du Plan d'Urgence Transports

La préfecture des Bouches-du-Rhône a décidé d'activer la procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution de l'air aux particules fines dans le département.

Dès demain, vendredi 17 janvier 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence mettra en place la première mesure d'accompagnement et d'incitation à l'usage des transports alternatifs à la voiture en offrant :

- **La gratuité des 30 premières minutes de chaque trajet (puis facturées 0,05 €/min au-delà) sur le système de vélo en libre-service marseillais « Levélo », pour toute la durée de l'épisode de pollution.**

Si l'autorité préfectorale venait à prendre la décision de passer en procédure d'alerte de niveau 2 prochainement, d'autres mesures seraient programmées :

- **Gratuité des parkings relais sur Aix-en-Provence (Krypton, Malacrida, Hauts de Brunet, route des Alpes et Plan d'Aillane) ;**
- **Renforcement de l'offre du métro et du tramway de la RTM aux heures de pointe ;**
- **Validité des tickets « un voyage » et « Solo » la journée entière sur les réseaux de la RTM et d'Aix en Bus. Soit 1 seul ticket Solo ou 1 voyage pour circuler toute la journée sur l'ensemble du réseau concerné.**